

□ **Catégorie** : Savoir

□ **Thématique** : Droits et devoirs

□ **Nom de l'animation** : Atelier de sensibilisation sur l'État civil

▣ **Objectifs visés** :

- Les participant.e.s ont compris l'utilité des actes d'état civil.
- Les participant.e.s ont connaissance des différents actes d'état civil, des conditions diverses.

□ **Profil du Participant** : + de 12 ans

□ **Nombre de participants** : 30 participant.e.s maximum

▣ **Moyens et ressources** :

Ressources humaines nécessaires :

- 1 animateur.trice
- 1 personne ressource (un représentant de l'Etat, 1 agent de l'Etat civil ou d'une organisation spécialisée dans les sujets législatifs / juridiques de l'Etat)

Ressources matérielles nécessaires :

- Il n'est pas nécessaire de prévoir du matériel, mais possibilité de prévoir une présentation à l'aide d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

□ **Modules ou compétences préalables** : aucun

□ **Choix pédagogiques** : l'activité se fait essentiellement autour d'une discussion pour approfondir les connaissances des participants. Il est important d'inviter les jeunes à participer et à poser leurs questions pour qu'ils partent avec de nouveaux acquis sur le sujet : encourager l'écoute active, poser des questions et rebondir sur les réponses, discuter des réponses apportées, partager des exemples, etc.

□ **Durée** : 60 min

▣ **Déroulement** :

Accueillir les participants et les enregistrer sur une feuille de présence.

Introduction (10 min)

- Se présenter et remercier les participants pour leur présence
- Animer un brise-glace pour faciliter l'interconnaissance et recueillir les attentes des participant.es (*voir des exemples de brise-glace dans la boîte à outils du Guide d'Éducation populaire*)
- Expliquer en quelques mots la thématique du jour et les objectifs de l'activité, et présenter le déroulé.

Déroulé de l'activité (45 min)

Discussion de groupe et évaluation des connaissances

- Animer une discussion en posant des questions au groupe afin de mieux cerner leurs connaissances sur le sujet et les corriger / compléter en fonction.
- Quels sont les actes d'état civil ? *Réponse : Extrait de naissance, Certificat de mariage, certificat de décès*

- Quelle est l'utilité de l'acte d'état civil ? *Réponse : Pour prouver son existence, bénéficier de certains droits comme l'éducation, l'emploi, obtenir une carte d'identité, un passeport, etc.*
- Quand et où déclarer une naissance ? *Réponse : Vous pouvez déclarer du jour de la naissance et pendant un an après la naissance, au centre d'état civil du lieu de naissance. Lorsque la déclaration de naissance est faite au-delà du 45e jour, elle est appelée déclaration tardive. Au-delà d'un an, il faut demander un jugement d'autorisation d'inscription auprès du tribunal.*
- Quel est le coût ? *Réponse : C'est gratuit.*
- Quels sont les documents à fournir ? *Réponse : Un certificat d'accouchement ou les références de 2 témoins majeurs Le déclarant doit se présenter muni d'une pièce d'identité et du livret de famille s'il en dispose.*
- Qui peut déclarer un enfant légitime (= de parents mariés) ? *Réponse : La mère ou le père ; les ascendants ou les proches parents ; le médecin, l'infirmier, la sage-femme ou la matrone ; le chef de village ou le délégué de quartier ; Le procureur de la république. Cependant si la déclaration n'est pas faite par le père, le déclarant doit se prémunir d'un certificat de mariage*
- Comment déclarer un enfant naturel (= hors mariage) ? *Réponse : l'enfant naturel doit être déclaré par son père. Si l'enfant n'est pas reconnu par son père, seul la mère ou les parents maternels peuvent le déclarer en lui donnant le nom de la mère.*
- Qui peut faire un jugement de naissance ? *Réponse : Celui qui n'a pas été enregistré au registre de l'état civil un an après la naissance.*
- Quels sont les papiers à fournir pour un jugement supplétif de naissance ? *Réponse : Un certificat de non inscription, une photocopie de la carte d'identité nationale des parents ou extrait de naissance, une photocopie de la carte d'identité nationale de deux témoins.*

NB : L'animateur.trice peut ajouter d'autres questions selon ce qui intéresse les jeunes participants : acte de décès, adoption, curatelle, etc. Il est nécessaire de laisser place au débat entre chaque question suivant les réponses des participants, et pour évoquer éventuellement leurs expériences personnelles. Toutefois, il faudra bien gérer le temps.

Conclusion (5 min)

- Remercier les participant.e.s pour leur présence et leur participation
- L'animateur fait une synthèse des réflexions.
- Inviter chaque participant à s'engager à éventuellement accompagner les personnes de leur entourage ou communauté dans leurs démarches.

Evaluation de l'activité

Penser à évaluer l'activité et à récolter des retours des participants pour l'améliorer et mieux répondre aux besoins et attentes, suivre les changements de comportements chez les jeunes et la mise en pratique de ce qu'ils ont appris.

Voir les bonnes pratiques d'évaluation dans la boîte à outils du Guide d'Éducation populaire.

Pour aller plus loin

- Se renseigner auprès de [Sénégal Services](#) ou auprès des agents de l'état civil dans les mairies

Une fiche réalisée en collaboration avec

Logo de ONG Jeunesse & Développement + QR code qui renvoie vers
<https://www.facebook.com/Ongjedeeds>